

Aubervilliers, le 31 juillet 2025.

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION SOCIALE

Service de la Vie Associative

Contact : Nathalie VERDIER

Tél. : 01.48.39.51.03

E-mail : vie.associative@mairie-aubervilliers.fr

Objet : Lancement de la campagne de demande de subvention 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

A Aubervilliers, le monde associatif constitue un véritable pilier de la vie locale. Les acteurs qui le composent prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle, artistique, sportive et économique du territoire, et contribuent activement à faire vivre notre ville, à accompagner les habitants et à transformer notre territoire.

Consciente de cette richesse, la Municipalité affirme sa volonté de soutenir et d'encourager le dynamisme associatif, condition essentielle de la vitalité démocratique et du développement d'Aubervilliers.

C'est dans cet esprit qu'en 2025, la Ville a consacré plus de 5 millions d'euros sous forme de subventions de fonctionnement aux associations aubervillariennes. A ce soutien financier se sont ajoutées des aides diverses indispensables au bon déroulement des activités : mises à disposition d'espaces, de matériel, de moyens logistiques, aides à l'investissement ou à des projets structurants

Cette politique volontariste va se poursuivre en 2026. C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous informer que **la campagne de demande de subvention ouvrira à compter du 31 juillet 2025**. Afin de faciliter vos démarches, un guichet unique associatif est à votre disposition.

Trois types de subventions peuvent être sollicités : au titre du fonctionnement, d'un projet spécifique et d'un investissement. Chaque demande sera instruite avec rigueur et bienveillance, selon de critères clairs, fondés sur l'intérêt général, les besoins du territoire, la qualité du projet, et le respect des valeurs républicaines., conformément au contrat d'engagement républicain.

L'octroi d'une aide, financière ou en nature, n'a rien d'automatique : il répond à un souci d'équité, de transparence et de responsabilité dans la gestion des deniers publics.

La date limite de dépôt de la demande est fixée au 17 octobre 2025. Toutes les pièces justificatives permettant l'instruction de votre demande doivent être obligatoirement jointes lors du dépôt de votre dossier, qui s'effectue cette année via un formulaire en ligne. A défaut, votre demande ne pourra pas être prise en compte. Il est toutefois rappelé que tout dépôt de dossier n'engagera nullement la municipalité à vous octroyer une subvention.

Les subventions seront versées à partir d'avril 2026, une fois le budget primitif voté par le Conseil municipal.

A cette fin, vous trouverez ci-dessous le lien vers le formulaire en ligne à compléter, ainsi que la liste des documents à fournir obligatoirement : <https://associations.aubervilliers.fr/le-soutien-aux-associations/subvention-municipale/>

Le service de la Vie associative est également à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches aux coordonnées suivantes : 01 48 39 51 03 / guichetuniquesubvention@mairie-aubervilliers.fr

Dans un contexte où les besoins sont nombreux et les ressources contraintes, nous faisons le choix de rester aux côtés de celles et ceux qui, comme vous, agissent chaque jour pour le bien commun.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Karine FRANCKET
Maire d'Aubervilliers
Vice-Présidente de Plaine Commune
Conseillère Départementale

